



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

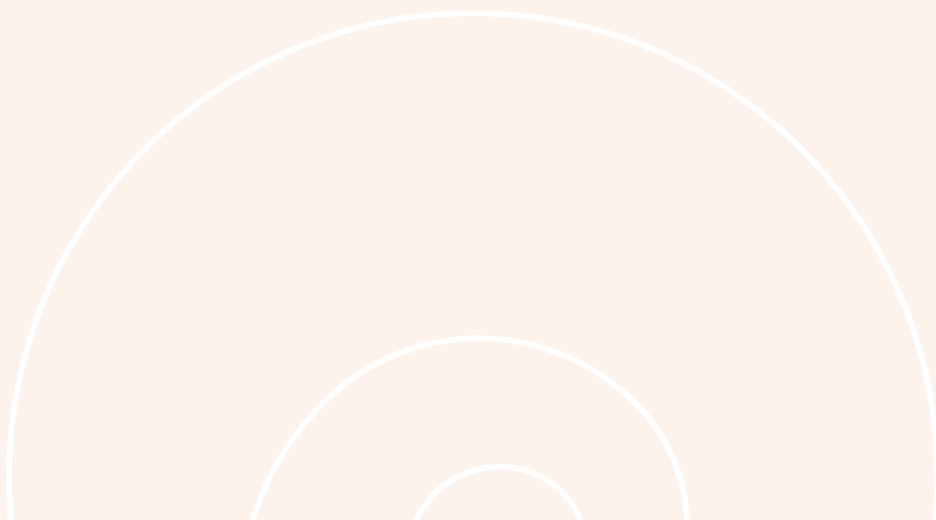


Ecole inclusive



Feuille de route de l'académie de Poitiers

2017 - 2021



Sommaire

Contexte : après la loi du 11 février 2005	3
Une feuille de route « Ecole inclusive » avec quatre axes prioritaires.....	3
Axe 1 : Prévenir, traiter et réduire la difficulté scolaire au sein de la classe	4
Axe 2 : Développer l'inclusion en classe ordinaire des élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).....	4
Axe 3 : Améliorer les conditions d'inclusion et le parcours des élèves en situation de handicap dans les établissements des 1 ^{er} et 2 ^d degrés.....	5
Axe 4 : Renforcer la coopération avec les acteurs des secteurs médico-social et sanitaire.....	5
Annexe 1 : chiffres clés	9
Annexe 2 : les indicateurs académiques	10
Annexe 3 : glossaire	13

Contexte : après la loi du 11 février 2005...

Des efforts sans précédents ont été engagés par l'éducation nationale pour mettre en œuvre la loi de 2005 qui institue le droit à scolariser chaque élève en situation de handicap en milieu ordinaire, au plus près de son domicile. Des dispositifs inclusifs ont été développés comme les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et les classes externalisées en établissement scolaire des établissements médicaux-sociaux et sanitaires. Le nombre d'élèves bénéficiant d'une aide humaine ou de matériel pédagogique adapté a considérablement augmenté, notamment dans le second degré.

Un nouvel enjeu pour l'académie

Plus de dix années après cette loi qui fait date, l'académie de Poitiers a indéniablement été en mesure d'apporter une réponse quantitative, notamment avec les ouvertures d'Ulis, l'aide humaine, ou encore le matériel pédagogique adapté. Dans ces différents domaines, les indicateurs académiques sont significativement supérieurs au national et inégalement répartis.

Le grand défi est maintenant d'ordre qualitatif, la notion d'individualisation des parcours doit finir de s'imposer au cœur des pratiques de l'Ecole. Chaque élève en situation de handicap doit pouvoir bénéficier d'un parcours scolaire plus inclusif, plus ambitieux offrant des passerelles vers l'enseignement ordinaire à toutes les étapes de la scolarité, dans la perspective de l'accès à une qualification. Les déclinaisons départementales de cet enjeu majeur doivent conduire, de facto, à la réduction des écarts observés entre les quatre départements de l'académie.

Dans cette perspective, la rectrice a confié à la mission académique « Ecole inclusive », créée à la rentrée 2016, l'élaboration **d'une nouvelle feuille de route**.

Une feuille de route « Ecole inclusive » avec quatre axes prioritaires

- **Prévenir, traiter et réduire la difficulté scolaire au sein de la classe**
- **Développer l'inclusion en classe de 6^e ordinaire, des élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)**
- **Améliorer les conditions d'inclusion et le parcours** des élèves en situation de handicap dans les établissements des 1^{er} et 2^d degrés
- **Renforcer la coopération** avec les acteurs des secteurs médico-social et sanitaire

Axe 1

Prévenir, traiter et réduire la difficulté scolaire au sein de la classe

Objectifs :

- Assurer la continuité des apprentissages en anticipant sur les ruptures inter cycles et inter degrés, dont le cycle 3.
- Repositionner l'aide à l'élève prioritairement au sein de la classe.
- Développer la formation continue des personnels sur la différenciation pédagogique.

Actions engagées :

- Formation des personnels d'encadrement pédagogique, (séminaire cycle 3 de novembre 2016)
- Enquête académique RASED/dispositif plus de maîtres que de classes (PDMQDC) avec bilans en circonscription, départemental et synthèse académique
- Poursuite du développement du dispositif PDMQDC et création de postes RASED (dès la rentrée scolaire 2017)
- Désignation et formation d'un conseiller pédagogique par circonscription en charge du dossier « école inclusive »
- Plan académique de formation « école inclusive »
- Partenariat ESPE sur la formation initiale et continue des enseignants

Axe 2

Développer l'inclusion en classe ordinaire des élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Objectifs :

- Accompagner la pré-orientation des élèves en 6^e SEGPA dans la mise en œuvre de dispositifs d'inclusion en classe ordinaire.
- Harmoniser le fonctionnement des commissions départementales d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD).
- Anticiper sur l'évolution de la réponse aux besoins en termes de carte des structures.

Actions engagées :

- Harmonisation des pratiques des CDOEASD : séminaire académique des CDOEASD (de décembre 2016)
- Recentrage des affectations en EREA sur le critère prioritaire de l'internat
- Expérimentation de classes de 6^e SEGPA inclusives avec l'appui des corps d'inspection
- Prise en compte systématique des dispositifs inclusifs dans les dialogues annuels entre les autorités académiques et les établissements.

Axe 3

Améliorer les conditions d'inclusion et le parcours des élèves en situation de handicap dans les établissements des 1^{er} et 2^d degrés.

Objectifs :

- Développer les pratiques inclusives via l'utilisation des outils numériques, notamment dans les établissements bénéficiant du Plan Numérique.
- Consolider les passerelles entre les dispositifs d'inclusion et la classe ordinaire pendant toute la durée du parcours de formation des élèves.
- Poursuivre le travail partenarial avec les MDPH pour rationaliser et réguler la mise en œuvre des notifications d'orientations scolaires.
- Faire évoluer la carte des formations pour assurer un maillage territorial équilibré entre les départements.

Actions engagées :

- Mise en œuvre de projets associant des laboratoires de recherche comme « e-FRAN »
- Poursuite de la mission de liaison MDPH/IEN ASH, bilan juin 2018
- Mise en place du pilotage académique des ULIS en lycée (circulaire académique mars 2017)
- Valorisation des bonnes pratiques à visée inclusive et leur mutualisation en lien avec les corps d'inspection

Axe 4

Renforcer la coopération avec les acteurs des secteurs médico-social et sanitaire

Objectifs :

- Mettre en place les groupes techniques départementaux pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (Education nationale et ARS, en lien avec les MDPH)
- Soutenir le développement des classes externalisées des EMS en établissements scolaires, en partenariat avec l'ARS et les associations gestionnaires.
- Organiser la mise en réseau des UEM de l'académie issues du 3^e plan autisme pour permettre le suivi, l'évaluation, la mutualisation des bonnes pratiques.
- Poursuivre le projet « réponse accompagnée pour tous » (RAPT) dans l'académie
- Engager l'expérimentation ARAMIS (dispositif de scolarisation inclusive des élèves autistes en école élémentaire).
- Obtenir le statut de pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS) pour le dispositif existant sur Poitiers

Actions engagées :

Dans le cadre des fiches action issues du projet de convention « école inclusive » Région académique/ARS :

- Expérimentation ARAMIS pour ouverture d'un dispositif en septembre 2017 et mise en conformité des Unités d'Enseignement Autisme en Maternelle
- Planification de la mise en place effective des groupes techniques départementaux (dès mai 2017 en Charente)
- Suivis des projets existants et à venir, d'externalisation en établissement scolaire d'unités d'enseignement (UE) des secteurs médico-social et de santé
- Généralisation des projets « réponse accompagnée pour tous » (RAPT) en 2017
- Mise en place en cours d'un PEJS à Poitiers selon les termes de la nouvelle réglementation nationale.

Annexes



Annexe 1 : chiffres clés

SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

CHIFFRES CLÉS 2015-2016



Les effectifs

- **7 351 élèves** scolarisés dans les établissements scolaires des 1^{er} et 2^d degrés (publics et privés sous contrat)

1^{er} degré

3 876

2^d degré

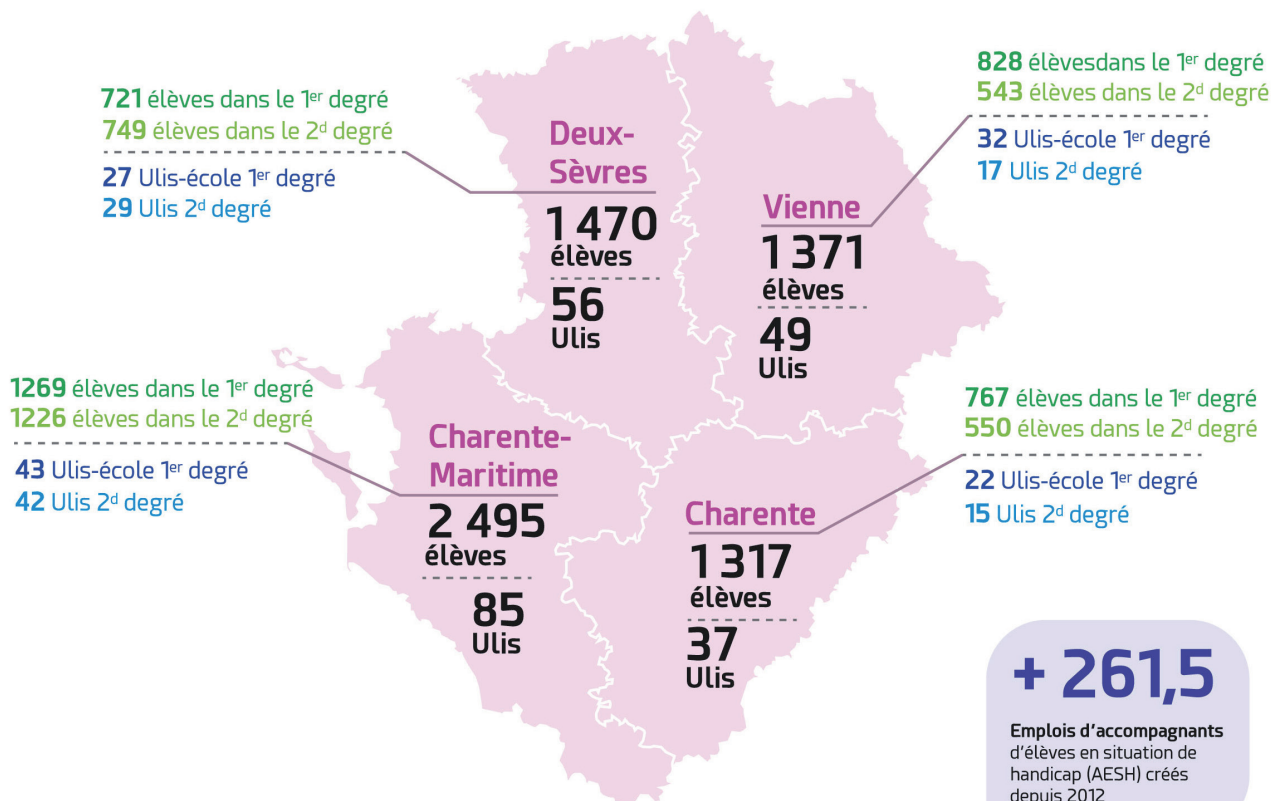
3 475

Budget
46 M€

- **2 166 élèves** scolarisés au sein des établissements médico-sociaux et hospitaliers



Nombre d'élèves et de dispositifs Ulis par département dans les établissements scolaires publics



Au total dans l'académie :
227 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)
124 Ulis-école dans le 1^{er} degré
103 Ulis 2^d degré

50 %

Part des élèves en situation de handicap **bénéficiant d'une aide humaine** individuelle ou mutualisée (National : 40%)

+ 261,5

Emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) créés depuis 2012

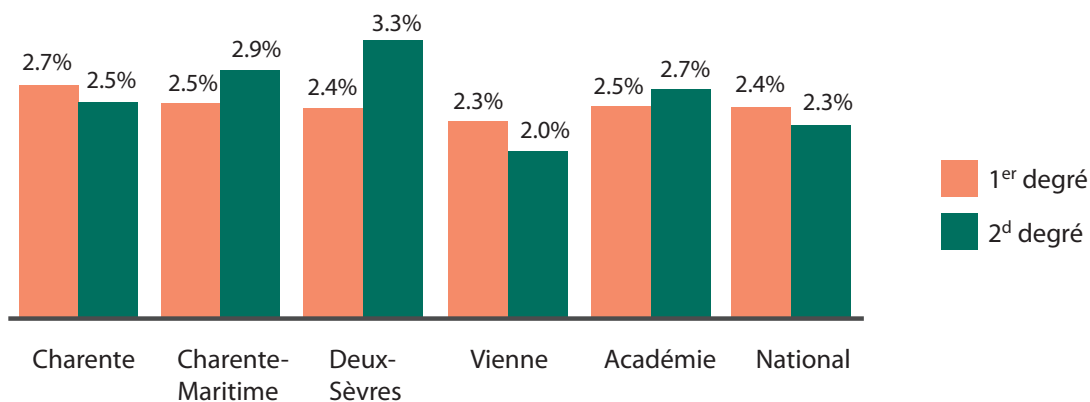
19 %

Part des élèves en situation de handicap **bénéficiant de matériel adapté** (National : 13%)

Annexe 2 : les indicateurs académiques

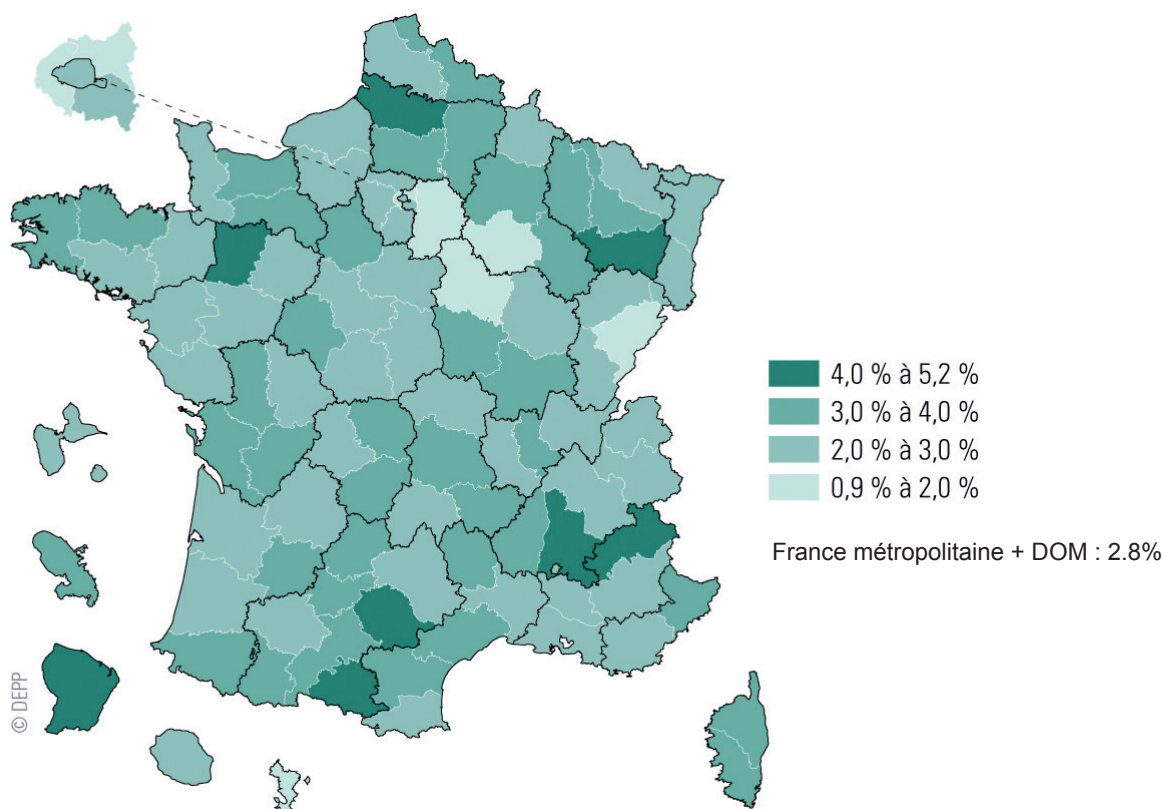
Taux d'élèves en situation de handicap en 2015-2016

% d'élèves en situation de handicap parmi l'ensemble des élèves scolarisés (public)



Part des élèves en situation de handicap (en collège)

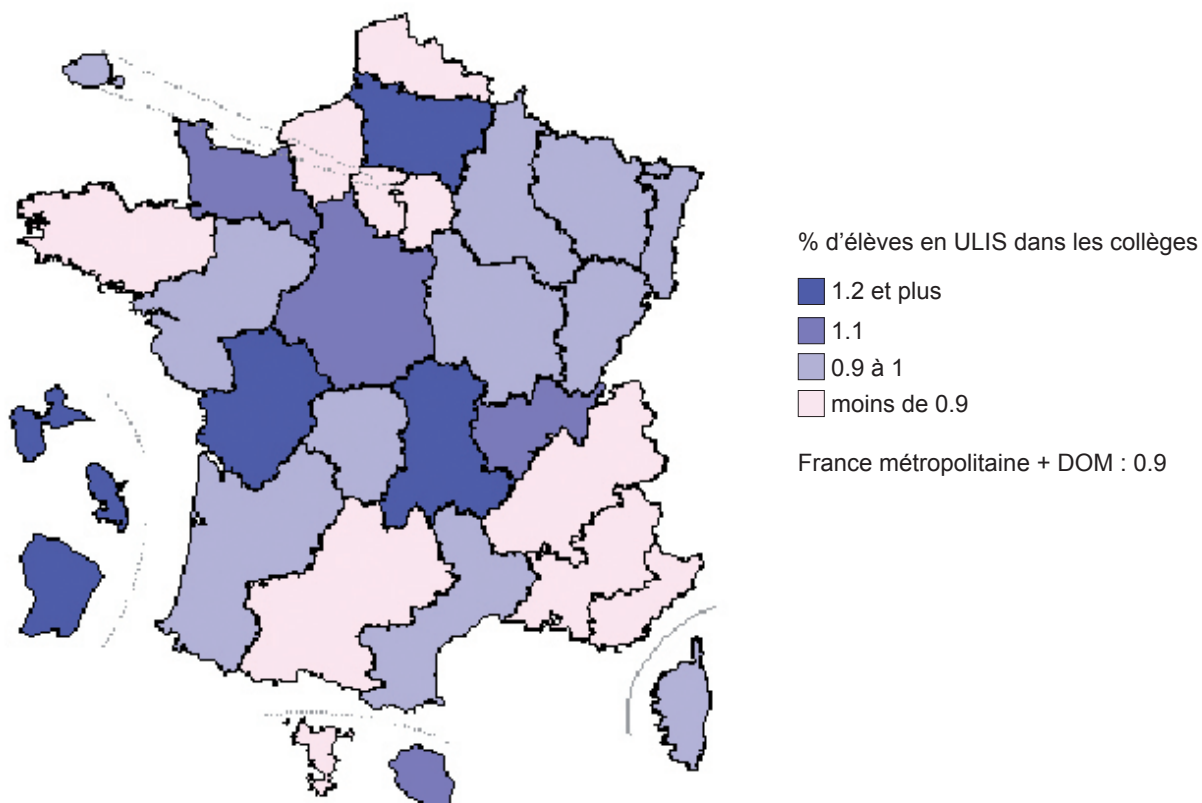
Secteur public et privé - Rentrée 2016



Sources : MENESR-DEPP enquête n°12 relative aux élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré.

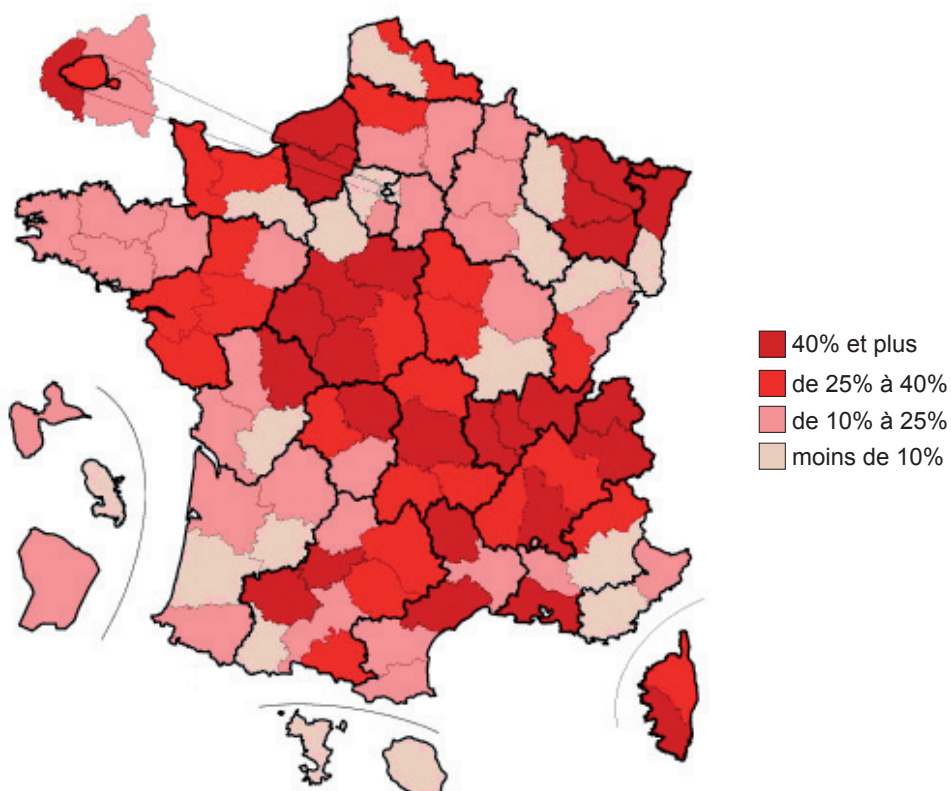
Taux d'équipement en ULIS (notamment dans le second degré)

Part des effectifs en Ulis par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2015-2016, en %

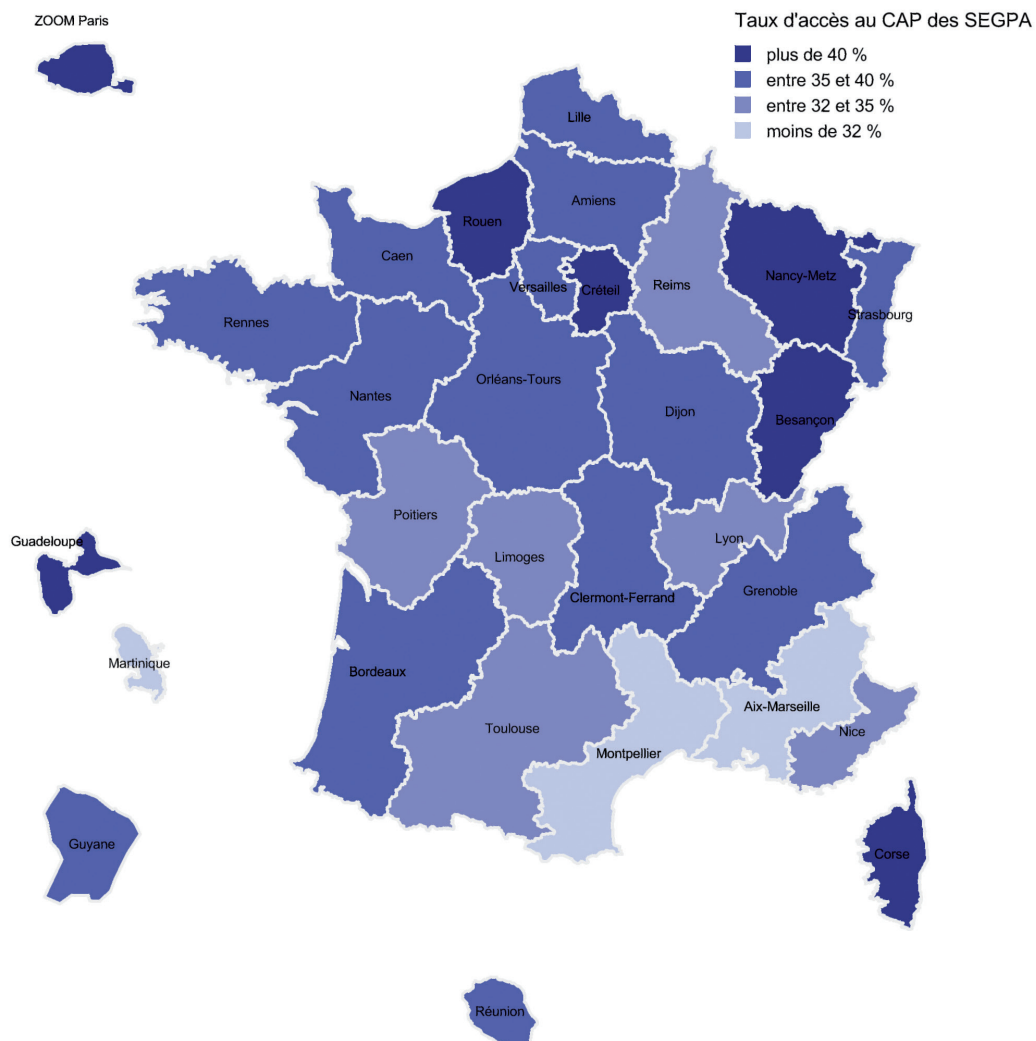


Taux d'élèves avec aide humaine (avec répartition aide individuelle et aide mutualisée)

Proportion d'AVS-M parmi les auxiliaires de vie scolaire en 2015-2016



Taux d'accès au CAP des élèves de SEGPA par académie



Indicateurs à construire :

- Taux d'élèves en situation de handicap obtenant une qualification à l'issue de leur parcours de formation
- Nombre d'attestations de compétence délivrées
- Taux d'insertion professionnelle en milieu ordinaire et en milieu protégé

Annexe 3 : glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé

CAPPEI : Certificat d’Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l’Education Inclusive (succède au CAPASH)

CDO EASD : Commission Départementale d’Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré

EMS : Etablissement Médico-Social

EREA : Etablissement Régional d’Enseignement Adapté

Espe : Ecole Supérieure du Professorat et de l’Éducation

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PDMQDC : Plus De Maitres Que De Classes

PEJS : Pôle d’Enseignement pour Jeunes Sourds

Rased : Réseau d’Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés

SEGPA : Section d’Enseignement Général et Professionnel Adapté

UE : Unité d’Enseignement

UEM : Unité d’Enseignement Maternelle

Ulis : Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire

